

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 68 (1980)

Heft: [11]

Rubrik: D'un canton à l'autre

Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

**D'un canton****à l'autre****D'un canton****Genève****F-Information 1980**

Vous voulez reprendre un travail. Vous devez remplir une feuille d'impôt. Vous avez besoin d'un conseil juridique. Vous avez des problèmes, ou des idées, que vous désirez partager. Vous êtes féministe et avez envie de défendre vos opinions ailleurs que dans votre cuisine. Mais où, quand, comment, et avec qui ?

Eh bien, il faut d'abord savoir qu'il y a à Genève 250 lieux, mouvements, groupes et organismes qui sont faits pour ça... entre autres. Et que leurs noms, adresses, numéros de téléphone, buts, et activités sont aujourd'hui répertoriés dans une petite brochure violette qui s'appelle F-Information. Les groupes sont classés selon les besoins auxquels ils répondent (aide sociale et financière ; emploi ; entraide concrète et morale ; culture et loisirs ; etc.) ainsi que par ordre alphabétique, en dernière page, pour s'y retrouver plus facilement. De la gymnastique mère et enfant au fonds de bourses et d'entraide pour femmes, sincèrement, il y a TOUT, là-dedans ! Et ça s'obtient sur demande au **CREDIS**, Centre de recherche de documentation et d'information sociales de l'Hospice général, 22, route de la Chapelle, 1212 Grand-Lancy. Prix : Frs 5.- à payer au moyen du bulletin de versement joint à l'envoi.

C. C.

Berne francophone**Cours ménagers : on avance à Biel**

Il y a plus d'un an, nous avions relaté l'opposition de quelques élèves du Gymnase au cours ménager obligatoire. Ces jeunes filles avaient été condamnées par le tribunal pour avoir refusé de se présenter au cours de cuisine. Elles demandaient que cet enseignement soit facultatif, ouvert aux garçons (quelques-uns s'étaient solidarisés dans l'action). En outre, les opposantes réclamaient un droit de participation à l'élaboration des cours auxquels elles ajouteraient des leçons sur la consommation, les droits civiques, la société, etc.

Les jeunes Bielloises ont reçu des nouvelles du groupe de travail de la Direction de l'Instruction publique (DIP). Une des trois variantes proposées retient l'idée d'un cours mixte et facultatif. Les gymnasines acceptent le cours ainsi conçu mais elles entendent poursuivre leur lutte jusqu'à ce que le cours mixte et facultatif entre dans les faits. Elles ne considèrent pas leur accord comme un « chèque en blanc » donné aux autorités.

Moutier : niet aux femmes

A Moutier, des femmes n'avaient pas obtenu de place dans l'enseignement, l'année dernière, « parce qu'elles sont mariées » arguaient les autorités. Mme Michèle Crevoisier déposait une motion sur le bureau du législatif, motion qui demandait aux autorités de veiller à bannir toutes discriminations de ce genre en stipulant cette intention dans le règlement communal. Le législatif a suivi la proposition de l'exécutif en rejetant la motion, à une faible majorité. Il est intéressant de voir comment Mme Crevoisier développa sa motion. Elle évoqua le principe de l'égalité des droits entre hommes et femmes en rappelant qu'il devrait être appliqué d'abord dans les communes, notamment à l'école primaire et dans la fonction publique. Parlant des rôles traditionnels dévolus aux garçons et aux filles — et de l'orientation qu'on donne aux uns et aux autres — la motionnaire cite des chiffres. « Sur les six dernières années d'école, les filles perdent, à l'école primaire : 266 leçons de français, 152 leçons de mathématiques, 228 leçons d'histoire, géographie, sciences. 114 leçons de dessin technique. Cela signifie que les filles perdent une année de français, une année d'histoire, une année de géographie, une année de sciences, deux ans de dessin technique et les deux tiers d'une année de mathématiques. »

Ces chiffres n'ont pas convaincu les conseillers ; les arguments développés en faveur des femmes mariées, célibataires, veuves, divorcées, chefs de famille non plus ; les emplois « monopolisés » par les hommes, l'inégalité des chances en ce qui concerne les salaires, les promotions, les types de fonctions non plus.

Madeleine Barot parle aux hommes et aux femmes

Dans une conférence qu'elle prononça à Moutier, Madeleine Barot, de Paris, qui fut secrétaire exécutive du département de coopération entre hommes et femmes au Conseil œcuménique des Eglises (entre dix autres postes tous aussi intéressants !), fit une synthèse passionnante des mouvements féministes. L'oratrice rappela le rôle du christianisme sur l'évolution des femmes et la naissance de la théologie féministe. Elle se dit convaincue qu'il faut œuvrer à instaurer une société nouvelle avec l'aide conjuguée des hommes et des femmes. Les premiers, ayant des coudées plus franches que les femmes obligées à la conciliation par leur rôle ambivalent au sein de la famille, se doivent d'écouter et de travailler à améliorer le statut des femmes. Sur cette idée « le vécu privé devient social », la conférencière insiste afin que l'Eglise, les hommes et les femmes cessent d'échapper la question fondamentale du féminisme. « Car on n'est pas allé au fond de la question », dit-elle.

ams

Valais**Fisc et famille**

En Valais, la campagne pour l'élection des exécutifs communaux qui se déroulera en décembre a commencé. Cette élection sera immédiatement suivie, en mars, du renouvellement du Grand Conseil et du Conseil d'Etat.

L'heure est donc aux promesses et les organisations politiques ne s'en privent pas. La famille, qui fournit habituellement un excellent thème électoral, est au centre du débat avec l'initiative lancée par le nouveau parti haut-valaisan, le FDPO, demandant de porter de Fr. 2.000.- à Fr. 5.000.- la déduction fiscale autorisée pour le travail de l'épouse. Les syndicats chrétiens prônent le quotient familial (plus il y a d'enfants, moins on paye d'impôts). Le gouvernement lui-même propose des allégements fiscaux pour les familles. Il s'agit là d'intentions fort louables. Mais attendons avril 1981 pour juger des actes !

Egalité.... et logique !

Le Valaisan Guy Genoud est le seul conseiller aux Etats romands à avoir dit non, à la fois à l'initiative pour l'égalité des droits et au contre-projet du Conseil fédéral.

Le gouvernement prétendait pourtant, lors de la procédure de consultation des cantons, que le Valais ne connaissait aucune discrimination sexuelle !

Alors, de quoi a-t-on peur ?

Cilette Cretton

Le parlement des femmes

Mme Rose-Claire Schule, directeur des musées cantonaux, ethnologue et dialectologue, évoquait, lors d'une conférence organisée par le club BPW de Sierre, cette institution traditionnelle dans nos vallées.

En l'église ou la chapelle du lieu se réunissait à huit-clos le parlement des femmes. Ici, le curé était admis aux délibérations. Là, il devait attendre comme tout un chacun l'issue du scrutin. Chaque région avait ses habitudes. Les femmes se concertaient longuement pour choisir celle d'entre elles qui serait appelée à devenir leur sage-femme, celle qui saurait les assister quand viendrait le moment de mettre au monde leur enfant, qui panserait les blessés, soignerait les malades et laverait les morts.

Parfois une tradition familiale désignait l'élu, les connaissances de cette médecine primitive, les recettes de bonne-femme, se transmettaient de mère en fille. Mais pouvait s'imposer aussi, par ses qualités de cœur et d'esprit, une personnalité assez forte et disponible.

La chronique et la légende ont gardé en mémoire le nom de quelques-unes de ces femmes fortes : Jeanne Dayer, la Mège d'Hermance, que toute la population de la région et même de la plaine venait consulter, et Mariosa Tanast du Lätschental qui, pour délivrer une parturiente en couches depuis plusieurs jours, pratiqua à vis, avec l'aide du rebouteux et les instruments du bord, une césarienne qui sauva et la mère et l'enfant.

F. Br.



à l'autre D'un canton à l'autre

Jura

Campagne pour les élections

Le 30 novembre 1980, les autorités communales seront renouvelées dans l'ensemble du canton du Jura. Le Bureau de la condition féminine, sa commission et les femmes parlementaires ont lancé un appel en faveur de l'élection des femmes. Une campagne est menée par le Bureau de la condition féminine : conférences, soirées débats, informations. Le BCF s'est engagé dans une action de grande envergure — une « première » dans le Jura ! — et essentiellement féministe, sans prise de position partisane. Des conseillères nationales de divers partis ont été invitées à s'exprimer en des lieux différents.

L'appel, rendu public par la presse, a été adressé aux partis. Il dit ceci. « Le 30 novembre prochain, les élections des autorités communales se dérouleront simultanément sur l'ensemble du territoire de la République et Canton du Jura.

» Actuellement, alors que l'électorat jurassien se compose de 52 % de femmes, les exécutifs communaux comptent moins de 9 % de femmes et 41 communes, sur 82, n'ont aucune femme dans leur conseil.

» Les exigences d'une véritable démocratie postulent le redressement de ce déséquilibre. On ne saurait améliorer la condition féminine et éliminer les discriminations dont la femme peut faire l'objet sans une participation active des femmes à la vie politique.

» Les femmes ont une conception éclairée des problèmes liés non seulement à l'école ou aux œuvres sociales, mais aussi à l'urbanisme, au logement, à l'aménagement du territoire, aux finances, etc.

» Nous en appelons aux femmes et leur demandons : de participer activement à la vie politique, d'accepter d'être candidates à des fonctions communales, de faire valoir les préoccupations et les aspirations des femmes, de faire preuve de solidarité féminine.

» Nous en appelons aux partis politiques et leur demandons : de concrétiser leur volonté de promouvoir l'engagement des femmes dans la vie politique, de présenter un nombre équitable de femmes sur leurs listes électorales, de soutenir activement leurs candidates en leur donnant un rôle prépondérant durant la campagne, d'adapter leurs structures en y intégrant des femmes, d'établir des objectifs visant une réelle promotion des femmes, de réaliser leur programme notamment en ce qui concerne les besoins des femmes.

» Nous en appelons enfin à tous les citoyens et citoyennes et les invitions : à participer nombreux au scrutin, à faire confiance aux femmes qui acceptent d'assumer des fonctions publiques, à voter pour elles. »

Ecole ménagère en question

A Porrentruy, plusieurs étudiantes du Lycée cantonal refusent de fréquenter le cours ménager obligatoire selon la loi. (Cette loi, a été reprise de l'ancien régime bernois, comme beaucoup d'autres, momentanément, en attendant qu'une législation nouvelle soit élaborée.)

Les jeunes lycéennes veulent lancer une pétition. Elles ont fait part de leurs doléances au Bureau de la condition féminine. Elles consultent des juristes afin d'aboutir dans leur action.

ams

Vaud

Ecoles vaudoises : nouvelles inégalités

La nouvelle grille des programmes des classes terminales de l'école primaire prévoit :

- pour les garçons : 3 heures de géométrie et 2 heures de travaux manuels sur bois et sur fer ;
- pour les filles : 2 heures de travaux à l'aiguille et 3 heures d'économie familiale.

On imagine la stupeur de l'ADF, groupe de Lausanne, qui a dénoncé cette inégalité dans un communiqué de presse, stupeur d'autant plus grande que le Conseil d'Etat avait, au printemps 1979, déclaré dans un rapport que « l'on ne constate plus aucune discrimination de droit basée sur le sexe dans les programmes, ni de l'enseignement primaire, ni de l'enseignement secondaire ».

Anne-Catherine Ménétrey démissionne

« ...le POP n'est plus engagé ni représenté par Anne-Catherine Ménétrey, celle-ci ayant décidé récemment d'en démissionner en raison de divergences d'ordre politique. » C'est ainsi que la « Voix ouvrière » annonçait la démission de la députée de choc du POP.

Il fallait faire preuve d'une belle indépendance d'esprit pour mettre fin à ce qui semble avoir été une longue période de divergences entre les têtes du POP vaudois et sa meilleure députée. Ce départ n'est d'ailleurs pas le seul, puisque le parti a enregistré une demi-douzaine d'autres démissions.

Anne-Catherine Ménétrey reproche au POP, qui en 1968 avait condamné le coup de Prague, de ne pas s'être distancé de l'invasion de l'Afghanistan par l'URSS, ni aux atteintes aux droits de l'homme dans certains pays de l'Est. Le POP, par ailleurs, lui semble figé dans une image vieillie de « la classe ouvrière à défendre ». Cette sclérose (selon « La Tribune-Le Matin ») l'empêche de « prendre en compte dans les faits les aspirations plus larges, moins schématiques que sont le débat nucléaire, la libération des femmes, l'autogestion économique et politique, la prise en charge par les gens eux-mêmes de leur propre vie ».

Mme Ménétrey prenait sa tâche de parlementaire très à cœur ; elle déposait motions et interpellations avec une énergie infatigable. Son éloquence et son autorité vont incontestablement manquer au POP et son absence ne passera pas inaperçue au Grand Conseil où elle était entrée en 1966.

Vaudois, si nous étions... les premiers !

« Vaudois, si nous étions pour une fois les premiers », tel était le slogan invitant en 1959 les hommes de ce canton à voter OUI au suffrage féminin. « Les premiers », parce qu'ils avaient eu l'idée de poser la question sur le plan cantonal, en même temps que la votation fédérale.

Le 30 novembre prochain, les Vaudois auront à se prononcer sur la modification de la Constitution vaudoise par l'adjonction à l'article 2 d'une phrase garantissant l'égalité entre hommes et femmes. Avant la votation fédérale de l'an prochain sur l'article 4, cette votation cantonale est de la plus grande importance : elle permettra de tâter le pouls des citoyennes et des citoyens quant à leurs sentiments égalitaires.

L'ADF a décidé de reprendre le slogan : « Vaudois, si nous étions encore une fois les premiers ».

Simone Chapuis

Neuchâtel

La vétérane des ludothèques a cinq ans

Elle fut l'une des premières en Suisse romande, la ludothèque de La Chaux-de-Fonds. Née de l'initiative du groupe des consommatrices FRC de la ville, elle trouva son premier abri dans leur local. Mais, bientôt à l'étroit, elle émigra dans une petite boutique mieux centrée, s'assurant en même temps une autonomie matérielle et financière. Son activité sociale d'un nouveau genre sut capter l'attention de la commune qui lui prêta son soutien financier en prenant à sa charge la location et en lui adjugeant un statut propre, défini par ses activités. Les contributions de quelques particuliers, s'ajoutant au modeste montant du prêt des jeux, permettent à la ludothèque de couvrir les frais de réparations et de remise en état des jeux. De 180 familles qui en profitaient en 1977, leur nombre a passé à 394 actuellement. 800 jeux sont disponibles et 50 prêts se font en moyenne chaque après-midi d'ouverture. La variété des jeux est si complète qu'ils peuvent intéresser aussi bien les tout-petits que les adultes !

Pour la vie de la cité, la ludothèque de La Chaux-de-Fonds est devenue un facteur d'animation et d'éducation dont ne sauraient plus se passer ni les parents, ni les éducateurs.

25 ans au service du SAF

Le SAF (en termes plus explicites le Service d'Aide Familiale) du Val-de-Ruz a dignement fêté les 25 années d'activité de Mlle Haenni dans ce service. La présidente, Mme P. Duvoisin de Fontaines, lui a adressé les remerciements du comité.

à l'autre D'un canton à l'autre

Neuchâtel

Ce service, assuré par deux aides familiales diplômées, dont Mlle Haenni, en qualité d'aides-ménagères, travaille en étroit contact avec les infirmières des soins à domicile. Il est couvert financièrement par les cotisations de ses membres, les versements bénévoles des communes du Val-de-Ruz et une participation de Pro Senectute aux frais d'aide aux personnes âgées. Toutefois le prix demandé aux familles aidées étant inférieur aux prix de revient et le travail s'intensifiant régulièrement, la fragilité de sa situation financière pose quelques problèmes. La présidence du SAF du Val-de-Ruz a passé à Mme Humacher des Geneveys s/Coffrane, en raison du départ pour l'Afrique de Mme Duvoisin.

Une grande perte pour le mouvement féministe neuchâtelois

C'est avec émotion et tristesse que nous avons appris, dans le courant du mois écoulé, le décès de Mme Micheline Landry-Béguin de Môtiers. D'une intelligence remarquable, d'une grande sagesse, d'une culture très vaste, Mme M. Landry s'est distinguée tant dans le monde des lettres que dans celui des arts. Très attachée à son coin de pays, le Val de Travers, elle a été correspondante de plusieurs journaux (Imperial, Courrier du Val de Travers), fut inspiratrice et animatrice de centres culturels et artistiques, membre du comité directeur de la Fondation du Château de Môtiers. Active tant sur le plan de la politique

que du féminisme, elle présida l'exécutif de la commune des Verrières et fut vice-présidente du Parti libéral neuchâtelois. A maintes occasions, elle y défendit la cause des femmes. Ses intérêts allaient aussi au cinéma. Avec son mari, M. Fredy Landry, elle fonda Milos-Film et y collabora avec de jeunes réalisateurs.

Le mouvement féministe du Canton de Neuchâtel a perdu en Mme Micheline Landry une éminente et dévouée collaboratrice.

Jenny Humbert-Droz

Fribourg

Du côté des associations féminines

Les associations féminines sont en train de discuter le nouveau projet de loi scolaire cantonale. Un gros morceau si l'on pense que l'école modèle les hommes et femmes de demain.

Plusieurs associations féminines (ADF, Femmes socialistes, Consommatrières fribourgeoises) projettent de fêter le dixième anniversaire de l'obtention du droit de vote pour les femmes par des manifestations communes : expositions d'œuvres de femmes artistes/artisanes, soirée cabaret, édition d'un libretto. De plus amples renseignements viendront en temps voulu : octobre 1981.

J. Barras

A venir

A venir

A venir

A venir

Union des Femmes

(GE)

(NE)

Après la pause de l'été, l'Union des Femmes reprend ses activités.

Permanence-couture

La permanence rouvre ses portes chaque **mardi de 14 heures à 16 heures** au local, 20 av. G.-Motta (bus 3 arrêt Gd Prè).

Pour celles qui désirent entreprendre un travail plus important il y a un cours de couture, chaque **mercredi de 14 heures à 16 heures**, inscriptions sur place.

Ecrivain public

Les personnes intéressées par ce service sont priées de téléphoner aux numéros suivants pour prendre rendez-vous :

45 33 71 ou 35 64 47. En cas de non-réponse 45 48 42.

Union des Femmes, 20 av. Giuseppe-Motta, 1202 Genève.

Centre de liaison

(GE)

(NE)

Le féminisme aujourd'hui - Copenhague 1980 sera le thème de la rencontre d'automne à laquelle sont conviées les présidentes, membres des associations et membres individuels du centre. La rencontre comprendra une première partie de 18 heures à 19 h. 15 avec des informations générales concernant le centre et un premier exposé de Mme Perle Bugnion-Secréteran ; la deuxième partie débutera à 20 heures, avec deux exposés de Mmes Corinne Chaponière et Bernadette von der Weid. Date et lieu : jeudi 13 novembre 1980 au Forum des Unions chrétiennes de Genève, 9, av. Ste-Clotilde.

Centre de liaison

(NE)

(VD)

La Journée neuchâteloise de la Femme organisée par le Centre de Liaison se déroulera à la Cité universitaire de Neuchâtel, le samedi 22 novembre. Ouverte gratuitement à toutes les femmes intéressées. Thème débattu : « Femmes battues et enfants maltraités ». Repas servi au prix de 10 à 12 frs.

ADF cantonale

(NE)

(VD)

Assemblée des déléguées samedi 25 octobre, 15 h. 30, Hôtel Moreau La Chaux-de-Fonds, suivie d'un exposé de Mme Marie-Josèphe La-chat, responsable du Bureau de la condition féminine du Canton du Jura, sur ses « expériences, activités et succès ». Repas en commun au restaurant de l'hôtel.

ADF Chaux-de-Fonds

(NE)

Jeudi 6 novembre, à l'Hôtel Moreau, grande salle du 1^{er} étage. Causerie avec Jenny Humbert-Droz. Sujet : **être jeune à 88 ans**.

Lyceum

(NE)

Au local du Lyceum de Neuchâtel (Fausses-Brayes 3), du 21 novembre au 6 décembre, la Galerie Kapar de Morges exposera un choix d'œuvres des meilleurs peintres naïfs contemporains.

La fête de fin d'année du Lyceum de Neuchâtel est fixée au samedi 13 décembre. Date à retenir.

L'égalité, séminaire de l'ADF

(VD)

L'Association vaudoise pour les droits de la femme organise le 15 novembre une **journée de travail**, sur le problème de l'**égalité** (votation fédérale de 1981, modification constitutionnelle vaudoise...).

Quatre groupes de travail ont étudié les différentes facettes de ce problème et présenteront un rapport pour introduire le débat auquel participeront Mmes Gertrude Girard-Montet et Yvette Jaggi, conseillères nationales vaudoises, Mme Monique Bauer-Lagier, conseillère aux Etats et M. Max Leresche, député vaudois.

Le séminaire se déroulera de 10 heures à 17 heures à l'Hôtel Continental (place de la Gare) à Lausanne. Dîner : Fr. 20.—. S'inscrire auprès de Susanne Vulliamy, 1699 Maracon, jusqu'au 12 novembre.

A la Maison de la femme

(VD)

Du 30 octobre au 19 novembre : aquarelles de Lucie Wenger (la galerie est ouverte de 14 h. 30 à 18 heures, sauf le dimanche).

Le 13 novembre, dès 14 heures : thé-vente en faveur de l'aide aux mères, organisé par l'Union des femmes.

Le 17 novembre, à 19 heures : souper de fin d'année du Centre de liaison des associations féminines vaudoises, avec la participation de Jacqueline Berenstein-Wavre.

Le 27 novembre au 20 décembre : tapisseries, batiks, verres gravés de Raymond Mischler (de 14 h. 30 à 18 heures, sauf le dimanche).

Le 11 décembre : souper de fin d'année de l'Union des femmes.